

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 515

Artikel: Expertocratie : l'emprise de l'Etat n'est pas celle qu'on croit

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPERTOCRATIE

L'emprise de l'Etat n'est pas celle qu'on croit

La mode est à la critique de l'Etat, de son pouvoir tentaculaire, de l'emprise croissante qu'il exerce dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie sociale.

A gauche, la critique est encore hésitante. Il est difficile de mettre en question une évolution à laquelle on a soi-même contribué, d'imager et de promouvoir des formes nouvelles de décisions collectives moins lourdes et plus démocratiques: l'Etat, c'est encore le recours contre les abus des pouvoirs privés!

La droite, sur ces sujets, est plus à l'aise. Dans son discours, l'Etat reste un mal nécessaire, une puissance qu'il faut contenir. Dans la conjoncture actuelle, le ton se fait plus vif: compressions budgétaires, blocage du personnel des services publics, intervention minimale en matière de régulation économique.

BOUC ÉMISSAIRE

Le climat d'insécurité dans lequel nous vivons – économie, énergie, mais aussi valeurs de référence – favorise la désignation d'un bouc émissaire: l'Etat est tout trouvé pour remplir ce rôle.

Le mécontentement populaire peut ainsi être ramené à un malaise des citoyens dans leurs rapports avec l'Etat. D'où la solution maintes fois proposée: frein rigoureux au développement des activités publiques et réactivation de la responsabilité personnelle. La boucle est bouclée et la philosophie libérale y trouve, comme par hasard son compte.

Voilà pour le discours, mais dans les faits?

L'Etat libéral, veilleur de nuit – justice, police, défense – est bien mort.

Depuis la première guerre mondiale, on constate que l'Etat, dans les sociétés occidentales, produit et distribue biens et services, en Suisse aussi, et qu'il a développé considérablement le champ de ses activités.

Mais cette évolution ne doit pas faire illusion. Le champ du politique n'a pas crû dans les mêmes proportions.

PRIVÉ ET PUBLIC

Tout le "privé" que l'Etat a incorporé peu à peu n'est pas pour autant devenu public, c'est-à-dire transparent, objet d'un débat, d'une décision et d'un contrôle collectifs. En bref, à l'emprise croissante de l'Etat correspond une privatisation de ce même Etat.

Ce phénomène de "privatisation" apparaît notamment clairement à deux moments de l'activité étatique: la préparation de la décision et son exécution.

Pour l'exécution, commissions consultatives, organes semi-publics et privés détiennent une part non négligeable du pouvoir étatique.

Pour la préparation des décisions, ce sont des commissions extra-parlementaires "ad hoc" qui élaborent la grande majorité des lois et règlements.

Et on sait la difficulté pour le Parlement de remettre en question ces projets, par manque de temps, de compétence, mais aussi par crainte de mettre en péril les délicats équilibres imaginés et négociés longuement par les "experts".

Sur ces "experts", un récent travail apporte quelques lumières statistiques (1) qui éclairent d'un jour particulier ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie de concordance.

DES CENTAINES DE SPÉCIALISTES

L'importance du phénomène, tout d'abord: 5482 experts se partagent 344 commissions en 1977. Et entre 1970 et 1977, 99 experts ont chacun fonctionné de quatre à seize fois dans une commission, ce sont les super-experts!

A titre de rappel, la répartition des experts des deux cents commissions instituées entre 1970 et 1977, selon leur affiliation:

- fonctionnaires fédéraux: 26,4%

- fonctionnaires cantonaux et communaux: 22,8%
- professeurs, chercheurs: 11,7%
- représentants de firmes privées: 11,7%
- organisations professions libérales: 2,2%
- organisations paysannes: 2,6%
- organisations de propriétaires fonciers: 2,2%
- organisations syndicales: 3,4%
- organisations de consommateurs: 1,6%.

Certes, les chiffres de disent pas tout et l'influence n'est pas proportionnelle au nombre de sièges détenus par tel ou tel groupe d'intérêt. Reste que la disproportion est flagrante et que le citoyen salarié et consommateur n'a guère l'occasion de faire entendre son point de vue. Une représentation efficace est aussi fonction des moyens d'une organisation.

Le cas de l'Union syndicale suisse est particulièrement frappant: une poignée de secrétaires se partagent plusieurs dizaines de commissions, courant de la circulation routière aux routes nationales, de l'importation des œufs aux produits laitiers, de la consommation à la politique conjoncturelle. Quel temps reste-t-il pour préparer une stratégie syndicale d'ensemble, pour faire le lien avec les fédérations?

On parle beaucoup ces temps, à gauche, du problème de la participation au Conseil fédéral. Ne serait-il pas aussi utile, plus utile peut-être, de débattre de cette procédure gigantesque et complexe de préparation des décisions: choix des priorités, préparation des positions politiques à défendre, débats préalables dans les organisations, notamment?

(1) Germann R., Frutiger A. "Les commissions extra-parlementaires créées de 1970 à 1977". 1979, Université de Genève.

CONTRÔLE

Lois sur les étrangers : choisir les députés

Avant le débat imminent aux Chambres sur le projet de loi sur les étrangers, le comité vaudois constitué pour lutter contre l'adoption